

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/07-380-279 du 12/02/07

ÉVALUATION DES CONTRACTUELS ET VACATAIRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Destinataires : Tous les destinataires du B.A

Affaire suivie par :

DIPE Bureau des personnels d'inspection, d'éducation et d'orientation et de surveillance :
Mme CAMPION - Tél. : 04 42 91 74 37

DIPE Bureaux des professeurs agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement, des P EPS et CE
EPS :

Mme PRONO - Tél. : 04.42.91.73.77 (EPS, lettres, philosophie et documentation),

Mme HENRY - Tél. : 04.42.91.73.93 (mathématiques, sciences physiques, technologie et
histoire-géographie),

M. GILLARD - Tél. : 04.42.91.73.91 (langues, S.V.T, S.E.S., disciplines artistiques),

Mme STEINMETZ - Tél. : 04.42.91.74.05 (disciplines techniques et économie gestion)

DIPE Bureau des PLP - Mme STEINMETZ - Tél. : 04.42.91.74.05

DIPE Bureau des PEGC - Tél. : 04.42.91.74.13

La fiche vise à permettre une évaluation administrative des personnels non-titulaires (hors maîtres auxiliaires) qui exercent des fonctions d'enseignement et d'éducation.

Elle ne correspond donc pas à une notation administrative (il n'y a pas de note attribuée) mais bien à une évaluation administrative qui doit permettre de situer l'agent dans sa pratique.

Il importe en conséquence qu'une fiche d'évaluation soit établie avant le terme de l'exercice de tout contractuel ou vacataire nommé dans un établissement.

Il convient, à cet égard, que l'agent évalué ait systématiquement connaissance du contenu de l'évaluation le concernant ainsi que les corps d'inspection qui trouveront là une information sur des personnels qu'ils peuvent être amenés à inspecter.

A ce titre, un **entretien** avec l'intéressé(e) mené par vous-même ou votre adjoint serait précieux.

Vous porterez un avis « favorable » ou « défavorable » au renouvellement de délégation. En cas d'avis défavorable, vous devrez établir un rapport détaillé justifiant le non-renouvellement. Le contractuel ou le vacataire qui fera l'objet d'un avis défavorable devra contresigner le rapport le concernant.

Ce rapport sera adressé à la division des personnels enseignants du rectorat.

La campagne d'évaluation aura lieu du **lundi 19 mars au vendredi 4 mai 2007, délai de rigueur.**

NB : l'entretien que vous aurez avec l'intéressé(e) pourrait être une opportunité pour vous ou votre représentant d'attirer l'attention sur le nouveau dispositif et sur le calendrier de formulation de vœux par les agents contractuels au titre de l'année scolaire prochaine.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

